



L'an deux mille vingt le vingt neuf octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/09/2020

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Alain DETOLLE, Catherine MOULIN**
Excusée : **Victoire BEAUJOU,**

**Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Leigh FAULKNER
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/68 : Demande de validation de l'extension du périmètre des parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire du Littoral a sollicité la commune, par courrier le 10 septembre 2020, pour l'extension de son périmètre d'intervention sur le secteur de Broussas, sur les rives du lac de Vassivière, suite à une acquisition foncière. Cette extension concerne les parcelles cadastrées section AN n°8, 10, 11, 113 et section AO n°1,2,3,27,28,78,79, sises sur le territoire communal pour une surface de 5 ha 84 a 65 ca situées sur la presqu'île de Broussas. La démarche du Conservatoire est nécessaire pour régulariser la situation administrative de ces terrains. Un plan de ce périmètre est joint en annexe de la présente délibération.

Madame la Maire explique au Conseil, le travail fait par le Conservatoire du Littoral autour du Lac de Vassivière et les actions qu'il mène avec différents partenaires, ONF, CEN, Parc Naturel Régional de Millevaches, les communes, etc..., sur la gestion des espaces boisés, agricoles, et les actions de préservation des différents milieux et du paysage en limitant les constructions autour du lac. Tout un panel d'actions à découvrir par les habitant.e.s lors de la réunion annuelle de présentation des travaux effectués par le Conservatoire et lors d'animations pour le public.

Considérant, l'exposé de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

valide l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur le secteur de la presqu'île de Broussas, et rattaché à la commune de Faux-la-Montagne

À Faux la Montagne, le 30/10/2020

La Maire
C MOULIN

